



Moniteur

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

R
M
I

14197479

Division LIEGE

16 OCT. 2014

Grefte

N° d'entreprise : 0402.412.022

Dénomination

(en entier) : **Etablissements E. et J. LEFEBVRE, Imprimeurs**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 4460 Grâce-Hollogne, rue de Wallonie, 20

Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE - EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL - MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL - MODIFICATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE - MODIFICATION DES STATUTS.

D'un procès-verbal dressé par Maître Philippe MOTTARD, Notaire à Jupille-sur-Meuse - Liège, le onze septembre deux mille quatorze, enregistré au premier bureau de l'enregistrement de Liège II, le vingt-cinq septembre suivant, volume 174, folio 51, case 9, quatre rôles, sans renvoi, reçu: cinquante euros, l'Inspecteur principal (s) Martine MAYEN, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de :

1) modifier la dénomination sociale en "LEFEBVRE".
2) étendre l'objet social et ajouter au premier alinéa de l'article 3 des statuts le texte suivant: «Elle pourra s'occuper de tous les services d'un centre de documentation dans les domaines de catalogues, folders et articles destinés au soutien du commerce. Elle pourra prêter son soutien aux activités de logistique et de manutention d'articles dans le commerce de gros de produits techniques du bâtiment. Elle pourra en outre elle-même s'occuper du commerce d'articles techniques du bâtiment, notamment sans que l'énumération soit exhaustive des articles du domaine sanitaire, chauffage, quincaillerie du bâtiment, portes intérieures et de garage. Elle est en plus habilitée à procéder à toutes les opérations en matière immobilière qui pourraient favoriser son développement ou seraient en rapport avec son objet social.»

3) modifier la date de clôture de l'exercice social du premier octobre au trente septembre de chaque année et en conséquence de modifier l'article 33 des statuts.

L'exercice en cours se clôturera le trente septembre deux mille quatorze.

4) modifier la date de l'assemblée générale annuelle au troisième vendredi du mois de février à dix-sept heures et en conséquence de modifier l'article 26 des statuts.

La prochaine assemblée générale annuelle se tiendra le troisième vendredi du mois de février deux mille quinze à dix-sept heures.

5) modifier le premier alinéa de l'article 24 des statuts et de le remplacer par le texte suivant: "Le mandat d'administrateur délégué peut être rémunéré."

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Le Notaire Philippe MOTTARD de Jupille-sur-Meuse - Liège.

Acte et documents déposés au Greffe en même temps que le présent extrait: Expédition conforme de l'acte du 11 septembre 2014. Le rapport du conseil d'administration avec la situation active et passive. La coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/10/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature